****

***Récit(s) des Jeux***, **commande artistique du Département de la Seine-Saint-Denis**

 Regards croisés d’auteur·trice·s et de photographes

sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 vus depuis la Seine-Saint-Denis

**Commande à destination des artistes-auteur·e·s et des photographes**

**Département de la Seine-Saint-Denis**

Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs

**CONTEXTE**

La Seine-Saint-Denis est, aux côtés de la Ville de Paris, le principal territoire-hôte des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024. Le département accueille en effet des infrastructures majeures de cet événement planétaire (*village olympique et village des médias, stade olympique, sites de compétitions et d’entrainement...*), qui vont venir marquer profondément le visage du territoire pour les années à venir.

Afin d’assurer un héritage du projet Olympique qui profite durablement à toutes et tous, le Conseil départemental met en place un plan de mobilisation qui repose sur 4 ambitions :

*- Des Jeux accélérateurs d’engagement ;*

*- Des Jeux accélérateurs de la pratique sportive pour tout*·*e*·*s ;*

*- Des Jeux accélérateurs de réussite ;*

*- Des Jeux accélérateurs d’attractivité et de transformation écologique du territoire.*

En fédérant les acteur·rice·s de ce territoire (*institutions, entreprises, monde sportif, acteurs associatifs…*) autour d’ambitions partagées, ce plan doit permettre que les Jeux participent pleinement à une évolution positive pour notre territoire et ses habitant·e·s, que ce soit en termes économique, de pratique sportive ou culturelle et de transition écologique.

Avec pour objectif de garder la trace cet événement sur notre territoire, et la partager largement au-delà même des frontières de la Seine-Saint-Denis, le Département initie une commande artistique qui vise à croiser les regards d’auteur·trice·s et de photographes pour raconter les Jeux avec/depuis les habitant·e·s.

Cette initiative s’inscrit dans un double contexte :

-celui d’un engagement fort du Département pour faire vivre une Olympiade culturelle (OC) en Seine-Saint-Denis[[1]](#footnote-1) qui conjugue ambition artistique et dimension festive, ouverture sur le monde et récits du territoire, en s’appuyant sur la richesse et la diversité des acteur·trice·s qui y sont engagé·e·s ;

-celui d’un engagement ancien, et sans cesse renouvelé, d’un soutien au dialogue entre la création artistique, le territoire et ses habitant·e·s, qui affirme la place centrale que nous accordons à l’art et la culture dans le développement de la Seine-Saint-Denis, que ce soit dans le domaine littéraire (avec le dispositif *«*Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis*»*) ou des arts visuels, le Département étant partie prenante de la dynamique du *Schéma d’Orientation pour le développement des Arts Visuels* développé par la DRAC Île-de-France (SODAVI-F)[[2]](#footnote-2).

**OBJET DE LA COMMANDE**

La commande artistique *Récit(s) des Jeux* s’adresse à des binômes déjà constitués d’auteur·trice·s et de photographes engagé·e·s sur le territoire entre 2023 et 2025, qui souhaitent proposer conjointement des regards sur la Seine-Saint-Denis à l’aune des JOP 2024, de la diversité des thématiques et des enjeux qui traversent cet événement. Elle s’appuie sur un véritable dialogue entre création écrite et création visuelle, et laisse place à une variété d’expression et d’esthétiques, aussi bien pour la dimension écrite (création littéraire, production journalistique, récit historique ou étude sociologique…) que la dimension visuelle (photographie dans toutes ses expressions) pour des formats qui explorent librement le rapport entre formes documentaires et fictionnelles.

La commande s’adressera à 3 binômes d’auteur·trice·s /photographes qui pourront chacun travailler, à leur choix, sur l’un ou plusieurs des axes du plan de mobilisation annoncé plus haut, soit :

 - *Des Jeux accélérateurs d’engagement*

En lien avec la question de l’engagement, des projets pourront par exemple être proposés sur la mobilisation des volontaires ou les projets artistiques participatifs qui se nouent dans le cadre de l’OC.

- *Des Jeux accélérateurs de la pratique sportive pour tout*·*e*·*s*

Le territoire offre un large éventail de clubs et de fédérations à partir desquels des projets peuvent s’élaborer, en se déployant notamment dans le cadre des dispositifs d’innovation sociale, d’adaptation et de résilience face aux crises et transformations à l’œuvre sur le territoire. La question plus large du « bouger plus », après une période de COVID qui a fragilisé les clubs et la pratique, est également au cœur des enjeux actuels : pratiques libres dans l’espace public, bouger plus à l’école, pratique des personnes en situation de handicap…

*- Des Jeux accélérateurs de réussite*

Les enjeux de la réussite pourront être abordés au travers du monde du travail et de l’entreprise, engagé pour la préparation et la livraison des JOP, par exemple. Mais également la réussite des athlètes, ou la réussite des collégien·ne·s à travers le sport.

*- Des Jeux accélérateurs d’attractivité et de transformation écologique du territoire*

Les JOP se traduisent par la construction d’aménagements et d’équipements nombreux et dans un temps restreint (effet d’accélération). L’Histoire des Jeux pourra également être convoquée, en documentant l'impact de cet événement sur la transformation du territoire dans une dimension d’héritage.

Il est attendu des artistes la production d’une œuvre de collaboration associant les images fixes et les textes produits dans le cadre de la commande, avec la même matérialité.

Les œuvres de collaboration produites par chacun des binômes demeureront acquises pour le Département et auront vocation à intégrer la collection départementale d’art contemporain.

Ces œuvres pourront faire l’objet :

**-d’expositions,** notamment dans l’espace public, qui se déploieront sur le territoire à l’horizon des JOP durant la saison printemps/été 2024 ;

**-d’une édition imprimée** (*livre, revue, recueil…*) qui viendra réunir les productions des différents binômes sur l’ensemble de la période et pourra constituer un héritage artistique de la tenue des JOP sur le territoire ;

**-d’une diffusion numérique** sur les supports de communication du Département.

**MODALITÉS**

* Trois binômes auteur·trice et photographe seront sélectionnés et bénéficieront d’une commande d’un montant de 15 000 euros bruts par personne (soit 30 000 euros par binôme et par commande) pour réaliser une œuvre de collaboration originale, associant créations visuelle et textuelle.
* Les projets seront examinés dans le cadre d’un jury associant élu·e·s et agents du Département, ainsi que des personnalités artistiques reconnues dans leur domaine. La commande sera ensuite passée aux artistes, qui auront entre dix et quatorze mois pour réaliser leur projet.

**CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ**

Publics visés : un binôme associant un·e auteur·trice et un·e photographe.

Les artistes candidatent conjointement, et sont rémunéré·e·s pour la commande, sa réalisation et les droits inhérents à l’exploitation de l’œuvre produite.

Les auteur·trices postulant à la commande devront déjà avoir publié au moins un ouvrage à compte d’éditeur (les journalistes devront fournir un dossier de presse comprenant a minima cinq articles publiés).

Les photographes devront témoigner de premières expériences d’expositions et de publications dans un cadre professionnel.

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le Département sera particulièrement attentif à **l’originalité** du projet de création et au lien qui sera entretenu par les artistes avec les habitant·e·s et le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il sera également attentif à **la qualité artistique** et la cohérence du propos au regard du projet et de son ambition.

La **cohérence** de la proposition des artistes associé·e·s, l’adaptation du format au livrable et la connaissance du territoire seront également examinées.

Les **démarches inclusives**, notamment autour du handicap, seront examinées avec attention.

Une attention particulière sera portée également à la prise en compte des **enjeux d’égalité entre les hommes et les femmes** et aux **objectifs de développement durable**.

**NATURE ET MONTANT DE L’AIDE**

La rémunération versée aux artistes – ou, le cas échéant, la subvention – couvrira les frais inhérents au travail de création, de réalisation et de production.

**CALENDRIER**

Date limite de réception des dossiers complets pour les projets : le 20 février 2023, minuit.

A adresser :

par mail à : recitdesjeux@seinesaintdenis.fr

par courrier à : Monsieur le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Hôtel du Département – DCPSL – 93006 Bobigny cedex

Un temps d’information et d’échange sera proposé (webinaire) durant la semaine du 30 janvier 2023.

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

* Le premier récapitulant la formation des artistes constitués en binôme et/ou leur parcours artistique (5 pages A4 maximum) ;
* Un curriculum vitae ou une bio/bibliographie (1 page A4 maximum) pouvant attester d’une pratique professionnelle ;
* Un dossier de presse succinct (5 pages A4 maximum) ;
* Une documentation artistique présentant le travail déjà réalisé (10 pages A4 couleur et/ ou noir et blanc maximum) ;
* Un court texte résumant le projet du binôme (1 000 signes maximum) ;
* Une note d’intention/projet explicitant les modalités de réponse à la commande, le lieu choisi et le rendu envisagé – nombre d’éléments composant l’œuvre finale, dimensions et matérialité (5 pages A4 maximum) ;
* Une lettre de candidature signée par laquelle les artistes composant le binôme s’engagent à respecter les délais imposés à la commande.

Les artistes doivent fournir les pièces suivantes :

* la fiche de renseignements jointe
* un RIB / IBAN
* un courrier de demande de bourse signé, adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental – Hôtel du Département – 93006 Bobigny Cedex
* une copie de la dispense de précompte si concernés
* une copie de l’avis Sirene si concernés
1. La charte olympique pose comme obligation à chaque ville-hôte d'organiser un programme artistique et culturel : l'Olympiade culturelle doit venir valoriser la richesse culturelle d'un pays, et permettre aux populations et aux acteurs des Jeux (sportifs, bénévoles, spectateurs…) de s'approprier l'événement, afin de participer pleinement à l'expérience olympique et aux valeurs qu'elle porte. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le SODAVI-F est un outil de diagnostic et de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, au service des acteurs professionnels, des territoires et des populations, dont l’enjeu majeur identifié est le « parcours de l’artiste ». [↑](#footnote-ref-2)